SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 79/566 du 13/10/79
portant nomination de Monsieur EBONGA Guy-Xavier en qualité de Directeur Technique de l'Office Congolais d'Informatique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur EBONGA Guy-Xavier, Ingénieur Système, précédemment Directeur Technique de l'Office Congolais d'Informatique est confirmé dans ses fonctions.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-